



**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE SEMEAC**

**REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE DÉDIÉ AUX
OBSERVATIONS DU PUBLIC ADRESSÉES PAR MAIL**

**Enquête publique se déroulant du lundi 4 octobre 2021 au vendredi
5 novembre 2021 inclus**

De: Josephine Foucher-Strougar <josephine.foucher-strougar@sisca.fr>
Envoyé: jeudi 4 novembre 2021 16:15
À: *revisionplusemeac
Cc: 001-STROUGAR JD
Objet: ENQUETE PUBLIQUE SEMEAC-quelques précisions

Bonsoir M.Laffont,

Tout d'abord je tenais à vous remercier de votre visite. Je vous fais parvenir ci-dessous les précisions concernant l'enquête publique, comme demandé. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur ce sujet.

Bonne fin de journée,

Joséphine FOUCHER

Précisions concernant l'Enquête Publique en cours sur le projet SISCA a SEMEAC

Dans le cadre de son développement, comme le montre le dossier d'Enquête Publique en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la Sas SISCA souhaite réorganiser et agrandir son siège social ainsi que ses bâtiments de stockage sur le site qu'elle occupe actuellement, à savoir le 144 Avenue François Mitterrand à SEMEAC.

Compte-tenu des observations présentes dans le dossier, nous voudrions apporter quelques précisions. Effectivement, le pré-projet qui a été présenté dans le dossier d'Enquête Publique est une des solutions qui avait été retenue. Depuis, notre réflexion a évolué, pour aller dans le sens des observations faites par les différentes administrations concernées, ainsi que celles faites par les voisins côté Sud du projet.

A savoir:

1/ L'ancien bâtiment sur la parcelle AO 103 ne serait pas démoli et abriterait les bureaux du nouveau siège social, une salle d'exposition et/ou un magasin destiné aux professionnels, comme cela était prévu dans le bâtiment administratif du premier projet.

- Ce bâtiment, par son usage, ne sera pas classé ICPE et ne nécessitera pas de zone de recul de 20 mètres.*
- Cette restructuration prendrait en compte les remarques sur le traitement des secteurs à préserver impérativement, en particulier les abords de l'Alaric.*

2/ Le bâtiment de stockage aurait ses ouvertures vers l'ouest et non vers le Nord, comme dans le précédent projet, ce qui permettra:

- De conserver plus facilement les arbres coté sud de la parcelle voire d'en rajouter afin d'isoler davantage les riverains voisins.*
- De diminuer également les nuisances sonores au niveau de l'aire de sédentarisation des gens du voyage.*

3/ La circulation des poids lourds se ferait, comme dans le premier projet, exclusivement par le côté Nord. L'entrée actuelle, quant à elle, sera réservée aux collaborateurs et aux clients.

Ainsi, les points 2 et 3 réduiront considérablement les nuisances sonores côté sud du bâtiment par rapport à la situation actuelle.

4/ Le terrain sera clôturé dans son ensemble, ce qui permettra de sécuriser les entrées situées à l'arrière de la parcelle AO69 et AO70.

5/ Le projet prendra en compte les remarques concernant la visibilité du bâtiment depuis l'autoroute A64 ainsi que le traitement visuel côté riverains de la commune de Barbazan-Debat.

6/ L'accompagnement végétal avec les voisins et le petit bois de la parcelle AO66 sera également traité avec soin. Effectivement, les bâtiments ICPE peuvent recevoir, dans la bande des 20 mètres, des écrans de végétation, tout en laissant suffisamment de place pour l'accès pompier.



Joséphine FOUCHER

144, av. François Mitterrand
65600 SEMEAC
Tél. 05.62.33.84.00
Fax. 05.62.33.97.11